

Mars 2014

Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers

NEWSLETTER



LE MOT DU COMITÉ

Un retour sur les événements qui ont animé le premier trimestre 2014 et ceux qui occuperont nos quelques journées encore libres pour les mois à venir. Bonne lecture à tous !!!

Chers lecteurs,
Chers camarades sapeurs-pompiers,

Le SDIS Riviera accueillera les 2 et 3 mai 2014, sur son site de Vevey, la 107^{ème} assemblée des délégués de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers.

La mise sur pied d'une telle manifestation nécessite un travail important de la part des organisateurs et nous tenons ici à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs, pour leur contribution à la réussite de la fête des sapeurs-pompiers vaudois.

A l'occasion de l'assemblée, nous ferons le bilan des différentes activités de la FVSP et profiterons d'élire les délégués de notre Fédération qui participeront aux différentes commissions ECA ou représentations.

Comme à l'accoutumée, la journée du samedi sera dévolue aux concours. Ce moment a une importance capitale à nos yeux, car il permet non seulement la rencontre de tous les sapeurs-pompiers vaudois, mais offre aussi à toutes celles et ceux qui y prennent part, la possibilité de se former et de développer leurs connaissances dans le domaine de la défense incendie. Ils mettent ainsi leurs compétences au profit de la population. D'ores et déjà, bravo à tous pour votre engagement.

Votre comité se réjouit de vous retrouver à l'occasion de la fête des pompiers vaudois et vous donne rendez-vous les 2 et 3 mai prochains.

SOIREE DE FORMATION CONTINUE DES INSTRUCTEURS

Organisées par notre Fédération sous mandat de l'ECA, c'est à l'occasion de quatre soirées qui se sont tenues au centre de formation de la Rama à Montheron, que les instructeurs fédéraux se sont retrouvés pour traiter les quatre thèmes prévus.

Le major Jean-Marc Pittet a permis aux instructeurs vaudois de découvrir le nouveau règlement sur la connaissance de base des sapeurs-pompiers, qui sera introduit en 2015 pour le canton de Vaud. Ce nouveau règlement n'a pas été complètement réinventé, mais a été mis en adéquation avec le quotidien des sapeurs-pompiers d'aujourd'hui. Cette refonte a pris en compte l'expérience acquise par la pratique; la formation doit être mise dans le contexte de l'intervention tout en responsabilisant les intervenants.

A l'intérieur de ce règlement, ont également été ajoutés, des compléments cantonaux qui permettent aux instances de pouvoir y joindre leurs propres spécificités. Il est à noter que le groupe de coordination des inspecteurs des cantons latins a collaboré à la création des compléments qui seront identiques pour les 7 cantons. La préservation des preuves, les phénomènes thermiques, le TOOTEM, les feux de forêt, etc sont quelques exemples de thèmes communs qui ont été développés.

Dans le cadre de ces soirées, les actions opérationnelles ont été expliquées. Ces actions ont comme objectif de favoriser certains automatismes de la part des intervenants, dans les premières minutes de l'intervention et consistent à mettre en place un dispositif hydraulique jusqu'à la porte, dans le cadre d'un feu d'appartement.

Celles-ci permettent au chef d'intervention de disposer de plus de temps pour procéder à sa reconnaissance et prendre ses décisions, mais également au sapeur de connaître son rôle et celui de ses collègues.



Dans le cadre de la formation, la standardisation des véhicules et du matériel pour l'entier du canton a permis d'introduire facilement ces actions opérationnelles. Tout en sachant que celles-ci étaient attendues par les sapeurs en début de carrière désireux de connaître leur rôle, car n'ayant pas assez d'expérience.

Le grand défi, à l'introduction de ces actions, était d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des SDIS afin d'avoir une formation cohérente et une efficacité en intervention reconnue pour qu'elles puissent être appliquées par tous en fonction du personnel à disposition.

En parallèle de la construction des infrastructures sises à la Rama, qui aujourd'hui vont permettre d'instruire les sapeurs-vaudois, un pool d'instructeurs vaudois s'est rendu à plusieurs reprises à l'étranger, pour acquérir de nouvelles connaissances et se familiariser avec les phénomènes de feu. Issue de leur dernier voyage au Canada en novembre 2013, cette théorie donnée par différents orateurs, a comme objectifs que chacun puisse découvrir les critères permettant d'analyser les fumées, les quantifier, les décrire en cherchant une localisation des risques principaux et enfin faciliter la compréhension des intervenants par des messages standardisés.

Après être revenu sur des éléments composants la fumée, le gaz, les liquides et les solides, un rappel est donné sur la définition du point éclair, d'inflammation et d'auto-inflammation à travers de petits exemples ou de films illustrant ces réactions.

A la suite de cette révision des connaissances de base, les cinq critères qui permettent d'interpréter les fumées sont abordés. Le premier est le plan neutre, qui représente la séparation horizontale entre la fumée et l'apport en oxygène du foyer et qui est évolutif dans la phase de développement du feu et qui aura tendance à se stabiliser lors de l'équilibre du feu. Il se lit en fraction (1/4 - 1/2 - 3/4) et permet aux intervenants d'évaluer le positionnement de la limite existante, entre l'entrée d'air et la sortie des fumées, mais également d'apprécier les risques liés aux phénomènes thermiques. Le chef d'intervention peut ainsi connaître l'effet des actions entreprises en terme de ventilation et d'extinction.

Le second critère est la couleur, qui permet d'évaluer le feu par rapport à son développement. A la naissance du feu, une couleur blanche apparaîtra, ce qui peut correspondre à de l'humidité ou à des matériaux qui ne sont pas forcément exposés à une flamme directe. Le brun ou des couleurs dérivées vont apparaître lorsque le feu gagne en température ou lors d'apparition de gaz. Lorsque le développement du feu est conséquent, la couleur grise fait son apparition, qui est due aux fumées chaudes. Pour terminer, la couleur noir signifie que le feu a atteint son plein développement et qu'il produit des fumées très chargées en carbone avec des températures élevées.

L'appréciation du volume des fumées se fait en prenant en compte le volume de la maison ou du bâtiment et bien entendu de ce qui brûle. Elle se fait au travers de trois critères, petit, moyen et grand volume.

La quatrième appréciation est faite sur la vélocité des fumées, qui correspond à la vitesse de sortie des fumées d'une fenêtre ou d'une porte. La vélocité lente est signalée lorsque les fumées sortent doucement et qu'elles longent la façade. Lorsqu'une pression est perceptible, l'appréciation s'orientera sur une vélocité moyenne et si les fumées sortent sous une pression évidente, elle sera classifiée comme rapide.

Le dernier des critères est l'opacité qui est évaluée de la manière suivante. Lorsque que la vision à travers la fumée est encore possible, on parle de l'opacité faible. Dès que la densité est plus élevée et que nous n'avons plus la possibilité de voir à travers les fumées, on parle d'opacité moyenne. Pour terminer l'opacité forte correspond à une fumée opaque et qui moutonne. Pour permettre à chaque intervenant d'apprécier ces différents critères, un aide-mémoire leur a été remis et la fin de cette théorie a permis aux orateurs, à travers de mise en situation, d'évaluer les acquis des instructeurs.

Quatre soirées intéressantes et qui ont ravi les instructeurs vaudois qui pourront retrouver le nouveau règlement lors des journées techniques des DPS et des instructeurs au mois de septembre dans le Gros-de-Vaud.

Mes sincères remerciements vont aux chefs de classe qui ont trouvé dans leurs agendas déjà bien chargés, un peu de temps pour venir instruire leurs collègues instructeurs.

Capitaine Mehdi Jaccaud